

« Ils vident l'Etat, c'est en cours »

PARTIS Olivier Maingain met en garde contre la stratégie de la N-VA au fédéral

► Défi, ex-FDF, se réunit en congrès dimanche.

► Thème : les fonctions régaliennes, l'Etat.

► Pour le président amarante, « ils démembreront les fonctions essentielles de l'Etat ».

Olivier Maingain convoque le premier congrès (doctrinal) de Défi, ex-FDF, dimanche matin, au centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre. Mise au point...

Thème de votre congrès de rentrée : l'Etat. Cela au moment où la N-VA réédite son engagement à démembrer la Belgique... Nous entamons, en effet, une série de cinq congrès doctrinaux, et le premier porte sur les matières régaliennes, justice, sécurité, ainsi que les relations avec l'Europe. Nous commençons par là parce que nos institutions fondamentales et les services essentiels de l'Etat ont été sacrifiés ces dernières années, singulièrement par les réductions budgétaires drastiques sous le gouvernement Michel, cela sans discer-

nement, avec des coupes totalement abruptes, au point que le premier président de la Cour de cassation est sorti de sa réserve pour dire que l'organisation même du pouvoir judiciaire est remise en cause, que c'est une atteinte à l'Etat de droit. Alors, je suis effaré de voir que le premier parti de la majorité gouvernementale revient, avec son obsession nationaliste à tout prix, vers le démembrement des fonctions étatiques essentielles.

Pourtant, au fil de sa politique de sécurité, antiterroriste, on juge généralement que la suédoise est bien dans son rôle en matière de « sécurité », d'« autorité »...

La réalité est tout autre : on paie l'insuffisance des moyens budgétaires, en personnel, pour la police, la Justice, la Sûreté de l'Etat, laquelle est incapable d'assumer la lourde charge que les événements imposent.

Rue de la Loi, on parle cependant de renforts à l'Intérieur, dans la police.

Là encore, voici la réalité : s'il n'y avait pas l'investissement des communes dans les zones de

police, en ce compris pour soutenir les missions fédérales, notamment dans la lutte contre le terrorisme, la police est à ce point exsangue qu'elle serait incapable d'assumer, par exemple, simultanément des interventions sur plusieurs scènes d'attentats en Belgique.

Quant à l'Etat, vous évoquez le désinvestissement budgétaire, mais ce n'est pas tout, vous soutenez qu'il y a une infiltration de l'Etat par les nationalistes. Une accusation grave. Vous maintenez ?

Oui. La privatisation de services de police, l'idée d'aller vers une Justice privilégiant des modes de résolution de conflits par l'« arbitrage » - deux exemples parmi d'autres -, tout cela traduit une façon de vider les fonctions régaliennes, de déposséder l'Etat, et prépare les étapes ultérieures, le démantèlement de l'Etat. Quand on ne donne plus de moyens suffisants pour engager du personnel à suffisance dans les juridictions, dans les parquets, quand la Sûreté de l'Etat ne peut assumer ses fonctions, quand la police fédérale est exsangue... On

est face à une conception... Je n'exclus pas que certains diront un jour qu'il faut constituer des corps de police régionaux, pour suppléer les insuffisances fédérales. Vous voyez la logique ?

Cela pourrait figurer dans les cartons de la N-VA ?

Et comment. Même chose en Justice : on nous expliquera un jour, toujours pour des raisons d'« efficacité » évidemment, qu'il faudrait transférer les juridictions de premier degré. Ils feront monter ce discours global :

on n'a plus les moyens d'assumer au fédéral, laissons les Régions prendre la main. On vide l'Etat. C'est en cours.

Tout de même, il y a un Premier ministre, Charles Michel, émanant du MR, qui n'est pas dans cette logique en principe...

L'idée d'une privatisation d'une série de services publics ne déplaît pas aux libéraux. Et à ceux qui ne veulent pas de la privatisation, on dira qu'ils n'ont qu'à assumer leur conception au niveau régional... On rejoint la stratégie de la N-VA. ■

Propos recueillis par
ANN-CHARLOTTE BERSIPONT
et DAVID COPPI

ANALYSE

Allô Bernard ?

Lancé le 13 novembre - les attentats de Paris avaient naturellement pris toute la place -, le Défi d'Olivier Maingain se réunit pour la première fois en congrès ce dimanche. Défi reste un pari : porter l'ex-FDF au-delà de son engagement franco-phonie historique et de ses

terres d'élection bruxelloises. Ce n'est qu'un début. Le président (« C'est mon dernier mandat, je confirme ») se pose en adversaire irréductible de la suédoise, en lanceur d'alerte eu égard au « danger » que court le pays selon lui, en défenseur de l'Etat, en promoteur de la « laïcité politique »... Le programme se dessine, le message se précise. Reste à garantir l'unité du

parti, un incontournable. Important. Là, Olivier Maingain a un petit souci. Bernard Clerfayt, député bruxellois, bourgmestre de Schaerbeek, va son chemin en solo, pas toujours en accord avec les camarades, encore moins avec son président. On l'a vu récemment dans l'« affaire » Ismaël Saidi. Le président amarante veut la paix, il lance aujourd'hui, explicite : « Par définition, Bernard sera

aspiré à des responsabilités encore plus importantes dans le parti. Dans le trio de tête (Maingain, Gosuin, Clerfayt, NDLR), c'est le plus jeune. Il a un boulevard à terme. Tout ce qu'on lui demande, il le sait, c'est d'être plus solidaire. On ne devient pas leader si les mandataires, les militants, les membres se disent : est-ce qu'il va la jouer solo ou être collectif ? »... Allô Bernard ?

A-C B. ET D.C.I

laïcité « Dans la communauté musulmane, ils sont demandeurs d'une règle claire »

Il y a un vif débat sur la laïcité de l'Etat. Quelle est votre position exactement ? Neutralité ou laïcité ?

Je suis pour l'inscription de la laïcité politique dans la Constitution. Un : la laïcité n'est pas un choix philosophique, c'est une notion de droit. J'entends l'argument : « Oui, mais, la laïcité, en Belgique, est un courant philosophique. » En effet, c'est notre histoire. Mais en réalité, en Europe, la laïcité de l'Etat, c'est d'abord la reconnaissance de l'égalité de traitement entre tous les courants religieux et philosophiques, c'est garantir la protection de la liberté de penser et c'est une limitation, dans le même temps, afin que jamais les convictions des uns ne l'emportent sur les convictions des autres. La laïcité de l'Etat est la seule voie juridique certaine pour mettre fin à la controverse ayant trait notamment au port des signes convictionnels de façon ostentatoire dans la fonction publique. Aujourd'hui, la jurisprudence est divisée : devant le Conseil d'Etat, vous aurez une réponse plutôt favorable à l'interdiction ; devant certaines juridictions du travail, elles seront plutôt défavorables. C'est ce que l'on a connu avec Actiris.

En quoi la laïcité de l'Etat représente-t-elle « la seule voie juridique certaine » ?

Soyons un peu techniques... Parce que la laïcité de l'Etat est reconnue aujourd'hui par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. C'est décisif. Suite notamment à l'interdiction du port du voile dans les écoles de l'enseignement officiel en France, la loi a été jugée compatible avec la Convention européenne des droits de l'homme parce que c'est un principe constitutionnel comportant une limitation acceptable du principe de la liberté de penser. Donc, ceux qui veulent utiliser un autre concept risquent d'être en porte-à-faux par rapport à la jurisprudence de la Cour. La laïcité politique est une ligne directrice sûre pour clarifier un certain nombre de débats juridiques.

Le parlement bruxellois ouvre-t-il, dans cette optique, un débat utile ?

Si c'est pour appuyer la demande de la sécurité juridique par l'inscription du principe dans la Constitution, c'est positif.

Vous croyez qu'il existe une majorité au fédéral pour soutenir ce projet ?

Nous n'en sommes pas là, mais je salue l'évolution dans plusieurs partis : les déclarations de Laurette Onkelinx et Paul Magnette au PS, la démarche de Patrick Dewael, chef de groupe VLD à la Chambre, et je sais qu'au sein du MR, certains y sont favorables, même si le parti défend l'idée de « neutralité »... Je pense qu'on peut enfin mener un débat de haut niveau et mature. Ça prendra peut-être encore du temps. C'est comme la loi de dépenalisation de l'avortement ou de l'euthanasie, il a fallu plus de vingt ans.

Sigfried Bracke, président de la Chambre, dit qu'ouvrir le débat sur la laïcité de l'Etat, c'est ouvrir celui sur l'enseignement libre, la place de l'Eglise catholique...

C'est faux. La laïcité de l'Etat n'interdit pas qu'il y ait des réseaux d'enseignement multiples, au contraire. C'est elle qui protège le pluralisme philosophique. Et garantit l'égalité de traitement. Là, c'est vrai, on peut s'interroger : y a-t-il un traitement égal entre tous les cultes en termes de financement public ? On ne peut pas nier qu'aujourd'hui, une religion garde l'essentiel du financement public. Mais voilà tout. Pour le reste, n'avons-nous pas intérêt à voir comment l'on pourrait reprendre la maîtrise, par exemple, de l'équivalent d'un conseil des fabriques d'églises pour les mosquées ? Avons-nous intérêt à accepter encore qu'il y ait un financement venant de l'étranger, a fortiori de pays qui soutiennent le terrorisme international ? Là encore, la laïcité politique offre une solution si l'on veut faire émerger un islam de Belgique inspiré des valeurs des Lumières. Les représentants de la communauté musulmane sont demandeurs d'une règle claire.

Les milieux catholiques sont un peu méfiants...

C'est l'argument facile : on nous dit « vous allez donner raison aux athées ». Vous pouvez être un catholique pratiquant, même conservateur, et totalement attaché au principe de la laïcité de l'Etat. ■

Propos recueillis par A.-C.B. et D.CI

« Vous pouvez être un catholique pratiquant, même conservateur, et totalement attaché à la laïcité de l'Etat »